

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février

Le Comité syndical du Syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts en séance ordinaire à Montpellier, sous la Présidence de Monsieur Thierry MATHIEU.

Délégués présents : Christian ASSAF, Fadilha BENAMMAR KOLY, Patrice CANAYER, Myriam GAIRAUD, Françoise MATHERON, Thierry MATHIEU, Guy LAURET, Jean-Pierre RICO, Claude ALLINGRI, Norbert CHAPLIN, Jean-Charles DESPLAN, Jean-Louis GOMEZ

Délégués représentés : Julia PLANE-VOUZELLAUD est représentée par Lauriane TROISE

Délégués absents ou excusés : Max ALLIES a donné pouvoir à Fadilha BENAMMAR KOLY, Jean-Noël BADENAS a donné pouvoir à Patrice CANAYER, Jean-Marc BIAU, Zina BOURGUET a donné pouvoir à Myriam GAIRAUD, Florence BRUTUS a donné pouvoir à Thierry MATHIEU, Sébastien DENAJA a donné pouvoir à Christian ASSAF, Jean-Luc GIBELIN, René MORENO, Stéphan ROSSIGNOL a donné pouvoir à Jean-Louis GOMEZ, Sylvie THOMAS, Bertrand VIVANCOS a donné pouvoir à Françoise MATHERON, Julie FRECHE, Hervé MARTIN, Arnaud MOYNIER, Manu REYNAUD, Oscar BONAMY a donné pouvoir à Claude ALLINGRI, Christophe PASTOR, Vincent SABATIER

Secrétaire de séance : Guy LAURET

Nombre de votants : 21

Objet : Rapport d'orientations budgétaires 2024

Le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante d'être informée de la situation financière de l'établissement.

Lors des débats d'orientations budgétaires précédents, avait été souligné le contexte budgétaire particulièrement tendu pour les collectivités membres du syndicat.

L'année 2024 s'inscrit dans un contexte toujours aussi contraint, du fait, notamment, des conséquences de la crise économique.

Le projet de budget 2024 du syndicat reste marqué par ce contexte – et l'imprévisibilité qui en découle – et se traduit, à la fois, par une indispensable continuité dans la maîtrise des coûts de production du service public des transports et par une forme de rupture quant au rythme de déploiement de solutions nouvelles et/ ou alternatives (recours aux carburants verts, développement des mobilités douces, nouveaux transports en commun en site propre...).

Il se caractérise essentiellement, à ce stade, par :

- la maîtrise des coûts liés à l'offre de transport en augmentation contenue
- une hausse des postes constituant les frais de structure en corrélation avec le maintien de l'inflation
- une légère hausse des recettes commerciales
- une nouvelle baisse significative des recettes scolaires liée à la poursuite de la politique tarifaire : impact de la gratuité
- une consolidation à la hausse du Versement Mobilité Additionnel (ex VTA) après les fluctuations liées à la période CoViD
- la reprise anticipée des résultats.

LES CHARGES

- L'offre et le transport scolaire :

L'évolution du budget correspondant (hors transport spécialisé, budget départemental) est en hausse de 1.500 k€ (2,5 %) par rapport au Budget Primitif + Décisions Modificatives (DM) 2023 avec des postes en hausse, en raison de la conjoncture économique (hausse du carburant, évolutions salariales en lien avec l'inflation) et d'autres stabilisés voire en baisse.

La période reste toutefois incertaine, compte tenu de la volatilité du cours des matières premières énergétiques notamment.

La traduction est la suivante :

- Des marchés de transport par autocars en hausse : + 3,1 % soit + 1.841 k€
 - Mise en œuvre des nouveaux marchés correspondant aux 6 lots remis en jeu à l'horizon de juillet 2024
 - Ajustement de l'offre
 - Indexation des marchés et divers
- Une baisse des marchés de véhicules de faible capacité de - 48,9% (- 264 k€) liée à la poursuite de l'intégration de ces prestations dans les marchés standard et à l'ajustement de l'offre.
- Le transport spécialisé à nouveau en hausse significative, à + 8,1 %, soit + 450 k€ totalement supporté financièrement par le CD34

- L'effectif et les charges de personnel

Le Syndicat Mixte s'inscrit dans la continuité des années précédentes en maîtrisant son effectif.

L'année 2024 devrait être marquée par les facteurs suivants :

- La mise œuvre du complément indemnitaire annuel.
- L'adoption de la prime « pouvoir d'achat »
- La projection en année pleine de la revalorisation du point d'indice.

Les charges de personnel en 2024 sont estimées en hausse de 2,5 %, soit + 76 k€ par rapport à 2023, essentiellement liée au GVT, aux décisions nationales et au RIFSEEP/CIA.

- Les frais de structure (missions générales statutaires intégrant les charges de personnel ci-dessus) sont en hausse de + 1.4 % soit + 62 k€ par rapport à 2023.

Outre la prévision d'augmentation des charges de personnel (+ 76 k€), des moyens de fonctionnement courant (+ 42 k€ soit + 4 %, portant sur les consommations énergétiques notamment), on relève enfin la baisse 2024 des dotations aux amortissements (- 208 k€).

En conclusion, les dépenses de fonctionnement 2024 du Syndicat par rapport au total prévu en 2023 (transport + frais de structure) seront en augmentation contenue de 1.856 k€ soit + 2.5 %.

LES RECETTES

- Le Versement Mobilité Additionnel (VMA)

Le Versement Mobilité Additionnel (ex versement transport additionnel - VTA) est une taxe prélevable par les syndicats mixtes loi SRU, qui s'applique aux entreprises de plus de 11 salariés sur un territoire donné. Cette taxe est destinée au financement des réseaux de transport des autorités organisatrices de la mobilité.

Le VMA était estimé au BP 2023 à 3.970 k€.

En 2024, le VMA est estimé à 4.500 k€, à périmètre constant.

Un travail a été initié fin 2023, avec l'Etat et les services instructeurs de l'URSSAF en vue de traduire les nouveaux zonages d'éligibilité définis par l'INSEE. Cette mise à jour pourrait intervenir dans les toutes prochaines semaines et être prise en compte dans le cadre du budget primitif.

- Les recettes commerciales et scolaires

Les recettes commerciales retrouvent une forme de dynamique.

Tablant sur une année 2024 en légère progression, nous proposons une estimation des recettes commerciales en hausse de 5,6 % pour 2024 à 3.325 k€.

L'estimation des recettes scolaires pour 2024 est en revanche en perte de vitesse à 480 k€ (soit une baisse de 310k€) après l'extension de la gratuité décidée par la Région l'année dernière.

- La reprise anticipée des résultats
Il est proposé de réinjecter l'excédent 2023 au BP 2024, via une reprise anticipée de celui-ci à concurrence de 2.850 k€.

- Les participations des membres
Conformément aux statuts du Syndicat, chaque collectivité verse au Syndicat une contribution annuelle comportant :

- une participation représentative du montant des charges liées à l'exercice des compétences et services qu'elle lui aura transférés. Le transport scolaire en milieu urbain prévu à l'article 22 est pris en charge par la Métropole, les Communautés d'agglomération et par la Région Occitanie à hauteur de montants figés inscrits dans les statuts,
- une participation, proportionnelle à la répartition des sièges au comité syndical, aux frais de fonctionnement du syndicat et à l'exercice de ses missions.

Le VMA (ex VTA) vient en déduction des participations de chaque membre selon l'application de cette même clef de répartition.

Ainsi, l'évolution de la participation nette et du coût net 2024 par rapport à 2023 devrait se présenter comme suit :

En K€ TTC	Région	Montpellier Métropole	Béziers Méd.	S.A.M.	Hérault Med.	Pays de l'Or	Total
Participation nette 2024	49 878,4	1 823,1	543,3	3 416,1	952,1	245,1	56 858,2
<i>Rappel participation nette 2023</i>	<i>48 817,0</i>	<i>1 718,3</i>	<i>521,9</i>	<i>3 403,3</i>	<i>936,3</i>	<i>227,1</i>	<i>55 623,9</i>
<i>Evolution</i>	<i>1 061,4</i>	<i>104,8</i>	<i>21,4</i>	<i>12,8</i>	<i>15,8</i>	<i>18,0</i>	<i>1 234,3</i>
Ecart %	2,17%	6,10%	4,10%	0,38%	1,69%	7,92%	2,22%
En K€ TTC	Région	Montpellier Métropole	Béziers Méd.	S.A.M.	Hérault Med.	Pays de l'Or	Total
Coût net 2024	49 878,4	1 806,1	248,7	1 739,2	859,9	223,1	54 755,5
<i>Rappel coût net 2023</i>	<i>48 817,0</i>	<i>1 702,3</i>	<i>227,3</i>	<i>1 726,3</i>	<i>844,3</i>	<i>199,6</i>	<i>53 516,9</i>
<i>Evolution</i>	<i>1 061,4</i>	<i>103,8</i>	<i>21,4</i>	<i>12,8</i>	<i>15,7</i>	<i>23,5</i>	<i>1 238,6</i>
Ecart %	2,17%	6,10%	9,44%	0,74%	1,85%	11,75%	2,31%

Le comité syndical, sur proposition du Président, et après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité

D'adopter le fait que le rapport d'orientations budgétaires 2024 a été présenté et débattu

Fait et délibéré à Montpellier, les jours mois et an susdits Le Président Thierry MATHIEU
--

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février

Le Comité syndical du Syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts en séance ordinaire à Montpellier, sous la Présidence de Monsieur Thierry MATHIEU.

Délégués présents : Christian ASSAF, Fadilha BENAMMAR KOLY, Patrice CANAYER, Myriam GAIRAUD, Françoise MATHERON, Thierry MATHIEU, Guy LAURET, Jean-Pierre RICO, Claude ALLINGRI, Norbert CHAPLIN, Jean-Charles DESPLAN, Jean-Louis GOMEZ

Délégués représentés : Julia PLANE-VOUZELLAUD est représentée par Lauriane TROISE

Délégués absents ou excusés : Max ALLIES a donné pouvoir à Fadilha BENAMMAR KOLY, Jean-Noël BADENAS a donné pouvoir à Patrice CANAYER, Jean-Marc BIAU, Zina BOURGUET a donné pouvoir à Myriam GAIRAUD, Florence BRUTUS a donné pouvoir à Thierry MATHIEU, Sébastien DENAJA a donné pouvoir à Christian ASSAF, Jean-Luc GIBELIN, René MORENO, Stéphan ROSSIGNOL a donné pouvoir à Jean-Louis GOMEZ, Sylvie THOMAS, Bertrand VIVANCOS a donné pouvoir à Françoise MATHERON, Julie FRECHE, Hervé MARTIN, Arnaud MOYNIER, Manu REYNAUD, Oscar BONAMY a donné pouvoir à Claude ALLINGRI, Christophe PASTOR, Vincent SABATIER

Secrétaire de séance : Guy LAURET

Nombre de votants : 21

Objet : Convention de partenariat entre la commune de Bédarieux, Hérault transport et les autocars Pons

La commune de Bédarieux a exprimé le souhait d'établir une convention avec Hérault Transport et les autocars Pons (principal transporteur sur la commune) en vue de renforcer leurs liens et ainsi améliorer leur efficacité, notamment dans les domaines suivants : lutte contre les incivilités et la fraude, sécurisation des usagers, lutte contre l'alcoolisme et résolution des problèmes de circulation, d'encombrement, et de stationnement des voies utilisées par les cars.

Ce partenariat se concrétise par des échanges d'informations, la tenue de réunions de coordination et des actions conjointes sur le réseau liO Hérault Transport au sein de la commune de Bédarieux.

Hérault Transport pourra associer en tant que de besoin d'autres transporteurs agissant pour le réseau liO Hérault Transport sur la commune de Bédarieux.

Il est convenu que les agents de la police municipale de Bédarieux pourront utiliser gratuitement les transports en commun lors de leurs patrouilles.

La durée de la convention est fixée à trois ans, avec la possibilité de résiliation à tout moment par courrier simple.

Le comité syndical, sur proposition du Président, et après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité
D'autoriser le Président à signer la convention

Fait et délibéré à Montpellier, les jours mois et an susdits
Le Président
Thierry MATHIEU

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février

Le Comité syndical du Syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts en séance ordinaire à Montpellier, sous la Présidence de Monsieur Thierry MATHIEU.

Délégués présents : Christian ASSAF, Fadilha BENAMMAR KOLY, Patrice CANAYER, Myriam GAIRAUD, Françoise MATHERON, Thierry MATHIEU, Guy LAURET, Jean-Pierre RICO, Claude ALLINGRI, Norbert CHAPLIN, Jean-Charles DESPLAN, Jean-Louis GOMEZ

Délégués représentés : Julia PLANE-VOUZELLAUD est représentée par Lauriane TROISE

Délégués absents ou excusés : Max ALLIES a donné pouvoir à Fadilha BENAMMAR KOLY, Jean-Noël BADENAS a donné pouvoir à Patrice CANAYER, Jean-Marc BIAU, Zina BOURGUET a donné pouvoir à Myriam GAIRAUD, Florence BRUTUS a donné pouvoir à Thierry MATHIEU, Sébastien DENAJA a donné pouvoir à Christian ASSAF, Jean-Luc GIBELIN, René MORENO, Stéphan ROSSIGNOL a donné pouvoir à Jean-Louis GOMEZ, Sylvie THOMAS, Bertrand VIVANCOS a donné pouvoir à Françoise MATHERON, Julie FRECHE, Hervé MARTIN, Arnaud MOYNIER, Manu REYNAUD, Oscar BONAMY a donné pouvoir à Claude ALLINGRI, Christophe PASTOR, Vincent SABATIER

Secrétaire de séance : Guy LAURET

Nombre de votants : 21

Objet : Etudes multimodales de Montpellier – convention partenariale

Le 27 juillet 2023, le Syndicat mixte était saisi par courrier, cosigné par la Présidente du Conseil régional et le Préfet de la région Occitanie, en vue de participer à une réunion de travail visant à étudier les conditions d'association des autorités organisatrices de mobilités (AOM) et des territoires aux études multimodales de Montpellier.

Le 24 octobre dernier, se tenait en Préfecture de l'Hérault la réunion de lancement de ces dernières.

Les différents participants ont indiqué à cette occasion tout leur intérêt à participer à cette démarche visant à améliorer la mobilité à court et moyen termes à l'échelle de l'aire métropolitaine de Montpellier.

Il a été proposé que tous les partenaires s'engagent dans le processus en signant une convention de partenariat. Outre la symbolique des engagements réciproques, celle-ci doit notamment permettre de préciser les modalités et le programme de travail souhaités.

L'objet de la présente délibération consiste précisément à autoriser le Président du Syndicat mixte à signer la convention de partenariat aux côtés de l'Etat, de la Région, du Département de l'Hérault, de la Métropole de Montpellier, des Agglomérations de Sète, du Pays de l'Or et Lunel, ainsi que des Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois-Larzac, de la Vallée de l'Hérault et du Grand Pic Saint Loup.

Le comité syndical, sur proposition du Président, et après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité

D'autoriser le Président à signer la présente convention de partenariat

Fait et délibéré à Montpellier, les jours mois et an susdits
Le Président
Thierry MATHIEU

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février

Le Comité syndical du Syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts en séance ordinaire à Montpellier, sous la Présidence de Monsieur Thierry MATHIEU.

Délégués présents : Christian ASSAF, Fadilha BENAMMAR KOLY, Patrice CANAYER, Myriam GAIRAUD, Françoise MATHERON, Thierry MATHIEU, Guy LAURET, Jean-Pierre RICO, Claude ALLINGRI, Norbert CHAPLIN, Jean-Charles DESPLAN, Jean-Louis GOMEZ

Délégués représentés : Julia PLANE-VOUZELLAUD est représentée par Lauriane TROISE

Délégués absents ou excusés : Max ALLIES a donné pouvoir à Fadilha BENAMMAR KOLY, Jean-Noël BADENAS a donné pouvoir à Patrice CANAYER, Jean-Marc BIAU, Zina BOURGUET a donné pouvoir à Myriam GAIRAUD, Florence BRUTUS a donné pouvoir à Thierry MATHIEU, Sébastien DENAJA a donné pouvoir à Christian ASSAF, Jean-Luc GIBELIN, René MORENO, Stéphan ROSSIGNOL a donné pouvoir à Jean-Louis GOMEZ, Sylvie THOMAS, Bertrand VIVANCOS a donné pouvoir à Françoise MATHERON, Julie FRECHE, Hervé MARTIN, Arnaud MOYNIER, Manu REYNAUD, Oscar BONAMY a donné pouvoir à Claude ALLINGRI, Christophe PASTOR, Vincent SABATIER

Secrétaire de séance : Guy LAURET

Nombre de votants : 21

Objet : Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures/ services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Hérault Energies (syndicat mixte d'énergies du département de l'Hérault) propose depuis près d'une décennie un groupement portant sur l'achat d'énergies, de fournitures/ services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, auquel Hérault Transport est adhérent.

Afin de poursuivre l'achat groupé à compter du 1^{er} janvier 2026, le Comité Syndical d'Hérault Energies réuni le 6 octobre 2023, a décidé la création au 1^{er} juillet 2024, d'un nouveau groupement en partenariat avec le syndicat d'énergies du Gard. A compter de sa mise en place, le groupement d'achat actuel sera dissout.

De manière permanente, Hérault Transport a des besoins en matière d'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique. Par ailleurs, la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir de meilleurs prix en réalisant des économies d'échelle par la massification de la commande. Ce groupement présente donc un intérêt pour Hérault Transport au regard de ses besoins propres.

Hérault Energies sera désigné coordonnateur du groupement et organisera les procédures d'achats et la passation des avenants éventuels pour le compte des personnes morales de droit public et de droit privé membres du groupement.

S'agissant des modalités financières, Hérault Energies sera indemnisé des frais afférents au fonctionnement du groupement par une participation financière annuelle, déterminée selon le volume de consommation globale annuelle de référence : <100 MWh = 40 € TTC / >100 MWh = MWh x 0.3 € TTC, plafonnée à 3 000 € ou 4 500 € en cas de consommation annuelle > 15 GWh.

Le groupement est constitué pour une durée illimitée.

Le retrait du groupement est libre.

Le comité syndical, sur proposition du Président, et après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité

D'adhérer au nouveau groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures/ services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

D'autoriser le Président à signer la convention constitutive de groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de cette adhésion,

D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement,

D'autoriser Hérault Energies à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte d'Hérault Transport,

De s'engager à exécuter avec la (ou les(entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont Hérault Transport est partie prenante et à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont Hérault Transport est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

<p>Fait et délibéré à Montpellier, les jours mois et an susdits Le Président Thierry MATHIEU</p>

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février

Le Comité syndical du Syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts en séance ordinaire à Montpellier, sous la Présidence de Monsieur Thierry MATHIEU.

Délégués présents : Christian ASSAF, Fadilha BENAMMAR KOLY, Patrice CANAYER, Myriam GAIRAUD, Françoise MATHERON, Thierry MATHIEU, Guy LAURET, Jean-Pierre RICO, Claude ALLINGRI, Norbert CHAPLIN, Jean-Charles DESPLAN, Jean-Louis GOMEZ

Délégués représentés : Julia PLANE-VOUZELLAUD est représentée par Lauriane TROISE

Délégués absents ou excusés : Max ALLIES a donné pouvoir à Fadilha BENAMMAR KOLY, Jean-Noël BADENAS a donné pouvoir à Patrice CANAYER, Jean-Marc BIAU, Zina BOURGUET a donné pouvoir à Myriam GAIRAUD, Florence BRUTUS a donné pouvoir à Thierry MATHIEU, Sébastien DENAJA a donné pouvoir à Christian ASSAF, Jean-Luc GIBELIN, René MORENO, Stéphan ROSSIGNOL a donné pouvoir à Jean-Louis GOMEZ, Sylvie THOMAS, Bertrand VIVANCOS a donné pouvoir à Françoise MATHERON, Julie FRECHE, Hervé MARTIN, Arnaud MOYNIER, Manu REYNAUD, Oscar BONAMY a donné pouvoir à Claude ALLINGRI, Christophe PASTOR, Vincent SABATIER

Secrétaire de séance : Guy LAURET

Nombre de votants : 21

Objet : Renouvellement adhésion AGIR 2024

Hérault Transport a décidé d'adhérer en 2023 à l'association AGIR Transport, association offrant une expertise indépendante dans le domaine du transport depuis 1987.

L'association s'organise autour de quatre axes majeurs : l'assistance, la formation, les échanges d'expérience et les achats centralisés via sa centrale d'achat, la CATP.

Après un an d'adhésion, le bilan est très positif tant sur le conseil juridique et technique, la veille réglementaire, les retours d'expérience que sur la formation.

La cotisation, incluant une assistance juridique de cinq jours, demeure d'un montant de 8 000 euros pour l'année 2024.

Le renouvellement de l'adhésion d'Hérault Transport permettra, d'une part, de continuer de bénéficier d'un réseau performant et d'une garantie de compétences dans son secteur de métier et d'autre part, de faire appel à la CATP pour son marché de billettique à renouveler en 2024.

Le comité syndical, sur proposition du Président, et après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité

De renouveler notre adhésion pour 2024 à l'association AGIR Transport pour un montant de 8 000 € ;

D'autoriser le recours à la CATP pour ses achats, notamment celui du système billettique ;

D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Montpellier, les jours mois et an susdits
Le Président
Thierry MATHIEU

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février

Le Comité syndical du Syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts en séance ordinaire à Montpellier, sous la Présidence de Monsieur Thierry MATHIEU.

Délégués présents : Christian ASSAF, Fadilha BENAMMAR KOLY, Patrice CANAYER, Myriam GAIRAUD, Françoise MATHERON, Thierry MATHIEU, Guy LAURET, Jean-Pierre RICO, Claude ALLINGRI, Norbert CHAPLIN, Jean-Charles DESPLAN, Jean-Louis GOMEZ

Délégués représentés : Julia PLANE-VOUZELLAUD est représentée par Lauriane TROISE

Délégués absents ou excusés : Max ALLIES a donné pouvoir à Fadilha BENAMMAR KOLY, Jean-Noël BADENAS a donné pouvoir à Patrice CANAYER, Jean-Marc BIAU, Zina BOURGUET a donné pouvoir à Myriam GAIRAUD, Florence BRUTUS a donné pouvoir à Thierry MATHIEU, Sébastien DENAJA a donné pouvoir à Christian ASSAF, Jean-Luc GIBELIN, René MORENO, Stéphan ROSSIGNOL a donné pouvoir à Jean-Louis GOMEZ, Sylvie THOMAS, Bertrand VIVANCOS a donné pouvoir à Françoise MATHERON, Julie FRECHE, Hervé MARTIN, Arnaud MOYNIER, Manu REYNAUD, Oscar BONAMY a donné pouvoir à Claude ALLINGRI, Christophe PASTOR, Vincent SABATIER

Secrétaire de séance : Guy LAURET

Nombre de votants : 21

Objet : Bilan des procédures formalisées 2023

Le Comité syndical a donné délégation au Président du Syndicat Mixte pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics passés en procédure formalisée.

Ce rapport a pour objet de rendre compte des marchés conclus en 2023 sur la base de cette délégation.

Bilan des marchés conclus :

Référence	Objet du marché	Forme du marché	Durée du marché	Montant total en € HT	Attributaire
22M04C03	Transport routier de voyageurs LOT 3 secteur Plaine d'Hérault	marché ordinaire	7 ans	22 676 747,04 €	COURRIERS DU MIDI KEOLIS MEDITERRANEE
22M04C05	Transport routier de voyageurs LOT 5 Secteur Nord Bassin de Thau	marché ordinaire	7 ans	24 627 333,78 €	KEOLIS MEDITERRANEE COURRIERS DU MIDI
22M04C07	Transport routier de voyageurs LOT 7 secteur Montpellier – La Gardiole	marché ordinaire	7 ans	19 043 780,22 €	CARS MEDITERRANEE MONTPELLIER

22M04A10	Transport routier de voyageurs LOT 10 secteur Montpellier – Garrigues	marché ordinaire	7 ans	26 553 692,96 €	CARS MEDITERRANEE MONTPELLIER
22M04A11	Transport routier de voyageurs LOT 11 secteur Montpellier – Pic Saint Loup	marché ordinaire	7 ans	20 275 475,98 €	AUTOCARS JAOUL COURRIERS DU MIDI
22M04B13	Transport routier de voyageurs LOT13 secteur Béziers – Littoral	marché ordinaire	6 ans 8 mois	17 402 364,16 €	TRANSDEV OCCITANIE OUEST
22M04B15	Transport routier de voyageurs LOT 15 secteur Béziers – Roujan	marché ordinaire	7 ans	14 513 495,55 €	AUTOCARS GRV AUTOCARS THERON
22M04B16	Transport routier de voyageurs LOT 16 secteur Béziers – Vallée de l'Orb	marché ordinaire	7 ans	16 814 184,17 €	AUTOCARS THERON AUTOCARS GRV
22M04B17	Transport routier de voyageurs LOT 17 secteur Béziers – Canal du Midi	marché ordinaire	7 ans	19 754 397,74 €	AUTOCARS GRV AUTOCARS THERON RESTOUBLE VOYAGES
22M04B18	Transport routier de voyageurs LOT 18 secteur Saint Ponais – Minervoies	marché ordinaire	7 ans	18 564 775,25 €	RESTOUBLE VOYAGES TRANSPORT CAPDEVILLE TRANSPORT ESTOUP
22M04B19	Transport routier de voyageurs LOT 19 secteur Mont d'Orb – Caroux	marché ordinaire	7 ans	20 337 570,54 €	AUTOCARS BERNARD PONS & FILS
22M05Z	Impression et façonnage de documents divers LOT 1 édition de divers supports	accord- cadre	1 an reconductible 3 fois	Prix au BPU Maxi : 90 000,00 €/ an	LPJ HIPPOCAMPE
22M05Z	Impression et façonnage de documents divers LOT 2 édition de titres de transport	accord- cadre	1 an reconductible 3 fois	Prix au BPU Maxi : 40 000,00 €/ an	CALMELL SA
22M07Z	Conseil et représentation en justice LOT 1 Droit administratif général et fonction publique	accord- cadre	1 an reconductible 3 fois	Prix au BPU Maxi : 50 000,00 €/ an	ADMYS avocats
22M07Z	Conseil et représentation en justice LOT 2 Droit des transports publics et marchés publics	accord- cadre	1 an reconductible 3 fois	Prix au BPU Maxi : 50 000,00 €/ an	CHARREL & associés

Le comité syndical, sur proposition du Président, et après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité
De donner acte de la présentation des marchés passés en procédure formalisée en 2023

Fait et délibéré à Montpellier, les jours mois et an susdits
Le Président
Thierry MATHIEU

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février

Le Comité syndical du Syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts en séance ordinaire à Montpellier, sous la Présidence de Monsieur Thierry MATHIEU.

Délégués présents : Christian ASSAF, Fadilha BENAMMAR KOLY, Patrice CANAYER, Myriam GAIRAUD, Françoise MATHERON, Thierry MATHIEU, Guy LAURET, Jean-Pierre RICO, Claude ALLINGRI, Norbert CHAPLIN, Jean-Charles DESPLAN, Jean-Louis GOMEZ

Délégués représentés : Julia PLANE-VOUZELLAUD est représentée par Lauriane TROISE

Délégués absents ou excusés : Max ALLIES a donné pouvoir à Fadilha BENAMMAR KOLY, Jean-Noël BADENAS a donné pouvoir à Patrice CANAYER, Jean-Marc BIAU, Zina BOURGUET a donné pouvoir à Myriam GAIRAUD, Florence BRUTUS a donné pouvoir à Thierry MATHIEU, Sébastien DENAJA a donné pouvoir à Christian ASSAF, Jean-Luc GIBELIN, René MORENO, Stéphan ROSSIGNOL a donné pouvoir à Jean-Louis GOMEZ, Sylvie THOMAS, Bertrand VIVANCOS a donné pouvoir à Françoise MATHERON, Julie FRECHE, Hervé MARTIN, Arnaud MOYNIER, Manu REYNAUD, Oscar BONAMY a donné pouvoir à Claude ALLINGRI, Christophe PASTOR, Vincent SABATIER

Secrétaire de séance : Guy LAURET

Nombre de votants : 21

Objet : Bilan des avenants 2023

Le Comité syndical a donné délégation au Président du Syndicat Mixte pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés publics.

Ce rapport a pour objet de rendre compte des avenants conclus en 2023 sur la base de cette délégation.

Bilan des avenants conclus :

Référence	Objet du Marché	Attributaire	Nature de l'avenant	Nouvelle condition	Date de l'avenant
22M02Z	Location longue durée de véhicules automobiles légers neufs	PUBLIC LOCATION LONGUE DURÉE	Modification des prestations	Remplacement d'un véhicule	14/02/2023
18M16Z	Maintenance du site internet	DRAFTWEB	Prolongation du marché	+ 3 mois	05/04/2023
20M10	Transport scolaire de l'éducation spécialisée par véhicules de moins de 9 places lot 1 Cœur d'Hérault	ALCIS MOBILITE	Modification financière	Ajout d'un prix rémunérant le temps d'attente	25/05/2023

20M10	Transport scolaire de l'éducation spécialisée par véhicules de moins de 9 places lot 2 Piémont Biterrois	ALCIS MOBILITE	Modification financière	Ajout d'un prix rémunérant le temps d'attente	25/05/2023
20M10	Transport scolaire de l'éducation spécialisée par véhicules de moins de 9 places lot 3 Cités maritimes	ALCIS MOBILITE	Modification financière	Ajout d'un prix rémunérant le temps d'attente	25/05/2023
20M10	Transport scolaire de l'éducation spécialisée par véhicules de moins de 9 places lot 4 Est Héraultais	ALCIS MOBILITE	Modification financière	Ajout d'un prix rémunérant le temps d'attente	25/05/2023
2019-675	Groupement de commandes télécommunications lot 1 raccordement téléphonie fixe	SFR	Prolongation du marché	+ 6 mois	21/08/2023
2019-677	Groupement de commandes télécommunications lot 3 téléphonie mobile	ORANGE SA	Prolongation du marché	+ 6 mois	21/08/2023
2019-678	Groupement de commandes télécommunications lot 5 interconnexion réseaux et service internet	SAS ADISTA	Prolongation du marché	+ 6 mois	21/08/2023
MP2011-07	Mise en place d'un système billettique pour le réseau d'Hérault Transport	KUBA	Prolongation du marché	+ 6 mois	19/10/2023
22M02Z	Location longue durée de véhicules automobiles légers neufs	PUBLIC LOCATION LONGUE DURÉE	Modification des conditions financières	Modification de la répartition des charges	16/10/2023

Bilan des modifications unilatérales :

En l'absence d'accord sur un avenant, une modification unilatérale a été notifiée au titulaire pour une durée strictement limitée au temps nécessaire pour la passation d'un marché après une déclaration d'infructuosité de la consultation suite à la remise d'offres inacceptables.

18M10B13	Transport de voyageurs lot 13 secteur Béziers Littoral	TRANSDEV OCCITANIE OUEST	Prolongation du marché pour continuité du service au 15/07/2023	+ 3 mois et 16 jours	05/07/2023
----------	--	--------------------------	---	----------------------	------------

Le comité syndical, sur proposition du Président, et après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité

De donner acte de la présentation des avenants et modifications unilatérales conclus en 2023

Fait et délibéré à Montpellier, les jours mois et an susdits
Le Président
Thierry MATHIEU

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février

Le Comité syndical du Syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts en séance ordinaire à Montpellier, sous la Présidence de Monsieur Thierry MATHIEU.

Délégués présents : Christian ASSAF, Fadilha BENAMMAR KOLY, Patrice CANAYER, Myriam GAIRAUD, Françoise MATHERON, Thierry MATHIEU, Guy LAURET, Jean-Pierre RICO, Claude ALLINGRI, Norbert CHAPLIN, Jean-Charles DESPLAN, Jean-Louis GOMEZ

Délégués représentés : Julia PLANE-VOUZELLAUD est représentée par Lauriane TROISE

Délégués absents ou excusés : Max ALLIES a donné pouvoir à Fadilha BENAMMAR KOLY, Jean-Noël BADENAS a donné pouvoir à Patrice CANAYER, Jean-Marc BIAU, Zina BOURGUET a donné pouvoir à Myriam GAIRAUD, Florence BRUTUS a donné pouvoir à Thierry MATHIEU, Sébastien DENAJA a donné pouvoir à Christian ASSAF, Jean-Luc GIBELIN, René MORENO, Stéphan ROSSIGNOL a donné pouvoir à Jean-Louis GOMEZ, Sylvie THOMAS, Bertrand VIVANCOS a donné pouvoir à Françoise MATHERON, Julie FRECHE, Hervé MARTIN, Arnaud MOYNIER, Manu REYNAUD, Oscar BONAMY a donné pouvoir à Claude ALLINGRI, Christophe PASTOR, Vincent SABATIER

Secrétaire de séance : Guy LAURET

Nombre de votants : 21

Objet : Bilan des marchés à procédure adaptée 2023

Le Comité syndical a donné délégation au Président du Syndicat Mixte pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics passés en procédure adaptée.

Ce rapport a pour objet de rendre compte des marchés conclus en 2023 sur la base de cette délégation.

Bilan des marchés conclus :

Référence	Objet du marché	Forme du marché	Durée du marché	Montant total en € HT	Attributaire
23M01	Fourniture de carburant	accord-cadre	4 ans	Prix au BPU Maxi : 53 000,00 €/an	TOTAL ENERGIES DYNEFF
-	Accompagnement et optimisation de la communication des réseaux sociaux	devis	1 an	4 800,00 €	SASU DATAROC
23C02	Souscription à une plateforme de dématérialisation	devis	1 an x2	1 665,00 €	SIS MARCHÉS
	Souscription à un service d'envoi des actes à la préfecture	devis	1 an x2	360,00 €	DOCAPOSTE FAST
23C04	AMO accompagnement diagnostic système management ISO 9001	devis	3 mois	3 200,00 €	AFNOR

23C05	Traitement des déchets à Saint André de Sangonis	accord-cadre	1 an x3	Prix au BPU Maxi : 6 000,00 € /an	SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT
23C06	Maintenance du site internet d'Hérault Transport	devis	1 an x3	14 000,00 €	PATRICK CHAMAYOU
23C10	Fourniture d'équipements SUNMI	devis	2 mois	Prix au BPU Maxi : 30 000,00 €	SOLUMAG

Le comité syndical, sur proposition du Président, et après en avoir délibéré,
 Décide à l'unanimité
De donner acte de la présentation des MAPA et marchés de gré à gré 2023

Fait et délibéré à Montpellier, les jours mois et an susdits Le Président Thierry MATHIEU
--